

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais



N° **83**
Juin 2013



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations qui ont été adoptées par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 juin 2013 à Fontès.

En préambule à la séance, Monsieur Thierry LANIESSE, Directeur du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault a présenté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cœur d'Hérault.

Le SCoT du Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans la continuité de la Charte de Pays et poursuit l'effort continu de planification urbaine qui singularise et engage le territoire dans un processus de développement durable.

Périmètre concerné

Le périmètre du SCoT, acté par arrêté préfectoral le 11 octobre 2012, est composé des 49 communes membres des Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault ; la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, n'ayant pas délibéré favorablement. Il représente un bassin de vie de 55 573 habitants en 2008, pour 720 km². Ce territoire partage des enjeux de développement économique et agricole, de dynamique démographique, d'habitat, de préservation du cadre de vie, et de mobilité communs, enjeux auxquels le SCoT devra répondre.

Échéancier

La démarche initiale d'élaboration du SCoT devrait durer environ 4 ans, permettant ainsi de respecter la date butoir de janvier 2017 fixée par le Grenelle 2 de l'Environnement.

Plusieurs échéances rythment cet échéancier global :

- 2012 : Préparation politique et technique du SCoT,
- 2013 : Phase de production du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ainsi que des études complémentaires,
- Février 2014 : Validation des enjeux dégagés par le diagnostic et l'EIE,
- Mars 2015 : Débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Février 2016 : Validation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et de l'Évaluation Environnementale,
- Avril 2016 : Arrêt du SCoT après formalisation du rapport de présentation,
- Décembre 2016 : Approbation du SCoT après la phase administrative (avis des personnes publiques associées et enquête publique).

Ensuite, viendra le temps de la mise en œuvre du projet, par le biais des PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), pour une durée de 6 ans. Enfin, l'évaluation du SCoT permettra d'identifier la plus value du projet pour le territoire du Cœur d'Hérault.

Les axes d'investigations prioritaires

Sur le territoire du Cœur d'Hérault, il y en a trois : un diagnostic agri-viticole, une étude paysagère, une étude sur la desserte haut débit et Très Haut Débit.

D'autres schémas sectoriels portés soit par le Pays Cœur d'Hérault soit par les Communautés de Communes s'inscrivent en pleine complémentarité du SCoT comme le Plan Climat Energie Territoire (PCET) du Pays Cœur d'Hérault, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'étude déplacement élaborés en commun par les Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault

Gouvernance

La gouvernance locale se compose pour la maîtrise d'ouvrage d'un Comité Syndical, d'une Commission SCoT; d'un comité technique ou « groupe projet » et pour la maîtrise d'œuvre de commissions thématiques ou transversales, de groupes de travail thématiques et de projets, de bureaux d'études, ou intervenants.

La concertation locale sera la suivante :

- Le Comité des Personnes Publiques Associées (PPA) composé exclusivement des partenaires publics associés (cf. Art L122-7 Code de l'Urbanisme).
- La population : Concertation et information des habitants du territoire (parutions, expositions, réunions publiques...).

- Les élus du territoire : Le processus de concertation et d'animation des élus est la colonne vertébrale du SCoT, comprenant le Conseil des Maires (49 maires), des rencontres ponctuelles en mairie et des rencontres d'élus communautaires en Conseil Communautaire.
- Le Conseil de développement sera consulté.



personnel

■ Convention de mise à disposition d'un contrat d'avenir de la commune de Cabrières

Le Conseil Communautaire a approuvé à **Punanimité** une convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Monsieur Rémy ROUZET.

Cet agent actuellement en contrat d'avenir sur la commune de Cabrières interviendra à la Communauté de Communes du Clermontais en qualité d'adjoint d'animation au sein des Accueils de Loisirs Intercommunaux sans Hébergement sur la base de 786 heures annualisées réparties les mercredis et périodes de vacances scolaires.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux 786 heures sera remboursé par la Communauté des Communes du Clermontais à la commune de Cabrières sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

finances

■ Modalité de répartition du fond national de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales (FPIC)

Créé par la Loi de Finances 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 12 juin 2013, le conseil communautaire a décidé à **l'unanimité** d'opter pour 2012 pour la répartition de droit commun soit :

- Répartition EPCI/Communes : Coefficient d'Intégration Fiscal
- Répartition entre communes : Potentiel financier par habitant

• **Répartition EPCI / communes membres** : Coefficient d'intégration fiscal

ANNÉE	PART COMMUNAUTÉ	PART COMMUNES	TOTAL
Rappel 2012	53 858	76 012	129 871
Proposition 2013	131 368	181 684	313 052

• **Répartition entre les communes membres : selon le potentiel financier par habitant**

COMMUNES	Rappel répartition 2012	Répartition 2013
ASPIRAN	4 604,51	11 005
BRIGNAC	2 434,47	6 461
CABRIÈRES	2 073,31	4 726
CANET	11 994,45	28 724
CEYRAS	3 308,99	8 092
CLERMONT L'HÉRAULT	20 563,35	45 403
FONTÈS	3 198,27	7 649
LACOSTE	824,32	2 731
LIAUSSON	542,59	1 636
LIEURAN-CABRIÈRES	989,51	2 425
MÉRIFONS	241,51	490
MOURÈZE	607,34	1 503
NEBIAN	4 043,81	10 362
OCTON	1 984,24	4 118
PAULHAN	12 162,82	28 010
PÉRET	2 968,32	7 513
SAINT FÉLIX DE LODEZ		4 705
SALASC	1 022,70	3 040
USCLAS D'HÉRAULT	918,84	2 269
VALMASCLE	1 300,58	353
VILLENEUVETTE	228,65	469
TOTAL	76 013	181 684

centre aquatique

■ Politique tarifaire 2013-2014

Après avis favorable de la commission finances réunie le 12 juin 2013, le Conseil Communautaire a approuvé à **Punanimité** la grille tarifaire suivante :

• Tarifs entrées à compter du 2 Septembre 2013

	RÉSIDENT					NON RÉSIDENT				
	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement Annuel Valable de date à date	Entrée piscine		Carte 10 entrées		Abonnement Annuel Valable de date à date
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit		Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	
Enfant 3 -16 ans	3 €	2,5 €	25 €	20 €	250 €	3,7 €	3,2 €	32 €	27 €	300 €
Adulte	4 €	3,5 €	35 €	25 €	300 €	4,7 €	4,2 €	40 €	30 €	350 €
Carte horaire 10 heures	25 €					27 €				
Carte horaire 20 heures	43 €					46 €				
Entrée événementielle	10 €									

• Tarifs activités

	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON RÉSIDENT
ACTIVITÉS ADULTES DU 16 SEPTEMBRE AU 21 JUIN		
AQUABIKE	257 €	292 €
AQUABIKE SENIOR	257 €	292 €
AQUAGYM	177 €	200 €
AQUAGYM TONIC		
AQUAGYM DOUCE		
AQUAPHOBIE	160 €	188 €
ACTIVITÉS ENFANTS DU 16 SEPTEMBRE AU 21 JUIN		
AQUAFAMILY	148 €	164 €
JARDIN AQUATIQUE	148 €	166 €
INITIATIONS AQUATIQUES	138 €	158 €

■ Convention de mise à disposition avec le Club des Dauphins de Clermont l'Hérault

Le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** une convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre aquatique du Clermontois au Club des Dauphins de Clermont l'Hérault pour l'organisation d'une compétition départementale de natation le samedi 29 juin 2013 de 12h à 19h et le dimanche 30 juin 2013 de 8 h à 19h.

développement économique

■ Adhésion au Syndicat Mixte Filière Viande de l'Hérault

Le syndicat mixte filière viande du département de l'Hérault a engagé une procédure de modification de ses statuts en vue de favoriser la relance de l'abattoir de Pézenas par le développement de la filière viande et élevage dans l'Hérault.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontais à ce syndicat mixte, pour favoriser la valorisation des produits de la filière élevage du département et zones limitrophes. La participation annuelle de la Communauté de Communes du Clermontais est fixée à 2 203,67 €, pour le fonctionnement de ce syndicat.

Bernard Foulquier Gazagne en tant que titulaire et M. Segura René en tant que suppléant ont été désignés pour représenter la collectivité et être le relais d'information et d'actions au sein de ce syndicat.

office de tourisme du Clermontais

■ Modification des tarifs de la boutique de vente

Le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** une modification de la grille tarifaire :

Éditeur	Intitulé de l'ouvrage	Prix de vente public	Part vendeur	Part éditeur
Communauté de Communes du Lodévois Larzac	Celles Salagou, du ruisseau au lac	12 € (TTC)	3,60 € (TTC)	8,40 € (TTC)

■ Convention avec la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, l'Association Club VTT Roc Évasion et la Fédération Française de Cyclisme pour la labellisation du site VTT - FFC du Salagou - Année 2013

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de renouveler pour l'année 2013 cette convention aux conditions suivantes :

Ce site VTT comprend 15 circuits, dont 12 sur le Clermontais et 3 sur le Lodévois.

Le label associé à cette convention permettra :

- Une communication officielle sur tous les guides de la FFC,
- Une signalisation officielle sur le terrain et un balisage clair et précis,
- De canaliser les pratiquants sur des circuits sécurisés et entretenus grâce aux conventions de passage établies avec les propriétaires des terrains traversés,
- La pratique d'itinéraires sûrs et régulièrement entretenus,
- Un accueil de qualité (point d'accueil, station de lavage matérialisée et aménagée...)

La mise en valeur du site VTT du Salagou au travers du Label « Site V.T.T.- F.F.C du Salagou » assure une promotion du territoire, à la fois environnementale et économique. La pratique du VTT est une activité sportive et familiale très développée sur le Clermontais, et les circuits actuels sont très fréquentés.

Au titre de cette convention, la Communauté s'engage à s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 euros.

■ Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault

Le Comité départemental de la Randonnée Pédestre accorde, pour des itinéraires dont la qualité est reconnue, l'agrément national PR[®]. Cet agrément est indispensable pour que l'itinéraire soit publié sous la forme de Fiche Rando Hérault[®] ou dans un topo-guide[®] Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Dans la mesure où la Communauté de Communes du Clermontais souhaite s'engager dans une politique concertée de développement et de promotion de circuits de randonnée pédestre, sur le Clermontais, le Conseil Communautaire a approuvé à **Punanimité** une convention définissant l'engagement mutuel des parties, pour l'édition sous la forme Fiche Rando Hérault[®], de quatre itinéraires sous gestion départementale et extraits de l'Hérault à Pied. Ces itinéraires entreront dans la collection départementale.

Les Rando fiches concerneront les sentiers suivants :

- Notre Dame de Roubignac à Octon
- Le Mont Liausson
- Le réseau hydrolique à Villeneuve
- Les Vailhés au Salagou



petite enfance

■ Conventions avec la MSA du Languedoc

Le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer une convention avec la MSA ayant pour objet de permettre à l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » et au Service d'Accueil Familial d'avoir accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires qui souhaitent y inscrire leur(s) enfant(s) au travers d'un nouveau bouquet de services ouvert aux partenaires structures d'accueil du jeune enfant (extranet).

■ Avenant aux règlements de fonctionnement

Le Conseil Communautaire a approuvé à **Punanimité** un avenant aux règlements de fonctionnement de l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » et du Service d'Accueil Familial portant sur les points suivants :

• Nouveau télé service MSA

La Communauté de Communes du Clermontais a conventionné avec la MSA permettant ainsi à l'Etablissement Multi Accueil Collectif « la Farandole » et au Service d'Accueil familial d'accéder à un nouveau télé service.

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole met donc à disposition de ces deux services un service Internet à caractère professionnel qui leur permettra d'avoir accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires de la MSA souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans cette structure.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les parents peuvent s'opposer à la consultation de ces informations par courrier. Dans ce cas, il appartient aux parents de fournir les informations nécessaires au traitement du dossier de l'enfant.

• Protocole d'allaitement maternel EMAC

Consciente de l'intérêt du lait maternel pour le jeune enfant, mais aussi du respect de la sécurité alimentaire, la Communauté de Communes du Clermontais a élaboré un protocole permettant à l'Etablissement Multi-Accueil Collectif « La Farandole et au Service d'Accueil Familial d'accepter le lait maternel frais selon le protocole établi.

• Horaires d'ouverture du Service d'Accueil Familial

A compter du 1^{er} septembre 2013, le Service d'Accueil Familial est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

■ Convention de partenariat pour la réalisation d'une conférence à l'attention des professionnels de la petite enfance

La Communauté de Communes du Clermontais souhaite organiser en partenariat avec les Communautés de Communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et la Mutualité Française Hérault, le 21 octobre 2013 une conférence au théâtre de Clermont l'Hérault sur la thématique de la bientraitance.

Dans la mesure où la Communauté de Communes du Clermontais est coordonnateur de l'action, le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer une convention fixant les modalités techniques et financières de ce partenariat et plus précisément la répartition financière de la prestation dont le coût prévisionnel s'élève à 1 250 € :

- 10 places pour la Mutualité Française Hérault : 62,50 euros
- 190 places pour les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois Larzac et de la Vallée de l'Hérault soit 395,84 Euros chacune



aménagement du territoire

■ Opération de ravalement des façades privées

• **Affectation des subventions d'investissement**

Suite à l'avis favorable rendu par la « Commission façades » de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** l'affectation d'une subvention d'investissement correspondant à la demande formulée par un propriétaire privé, soit 66 € de subventions pour un montant de travaux T.T.C de 264 €.

• **Modification de périmètre**

Suite à l'adhésion de la Commune de Saint Félix de Lodez, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder à une extension du périmètre de l'opération de mise en valeur des façades privées sur cette commune sur les zones UA et UD du POS.

■ ZAC de la Salamane

• **2^{ème} tranche de travaux**

- Avenant au lot n°1 (voirie, réseau pluvial, réseau AEP/EU) passé avec l'entreprise MALET

Dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°1, le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer un avenant avec l'entreprise MALET portant sur les modifications suivantes :

1. L'accostage définitif (quantités réellement consommées) ;
2. La mise en état du chemin de Canet ;
3. L'allongement de l'ilot central entre les lots 2 et 15 ;
4. La création de branchements et d'accès nouveaux sur les parcelles en cours de commercialisation ;
5. La modification du bassin de rétention du lot 1.

Le montant de ces travaux en plus value, objet de l'avenant, s'élève à la somme de 143 166,81 euros H.T ce qui porte le montant du marché à la somme de 1 211 878,44 euros H.T, soit une augmentation de 13,40 %.

- Avenant au lot n°2 (réseau télécommunication, gaz et éclairage public) passé avec le groupement d'entreprises SOBECA / SLA

Dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°2, le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer un avenant avec le groupement d'entreprises SOBECA/SLA portant sur les modifications suivantes :

1. La réalisation d'une tranchée pour le raccordement Télécom et pose de TPC 160 ;
2. La fourniture et pose d'une chambre Télécom type KIC ;
3. La réalisation de raccordements supplémentaires compte tenu des avant-projets de vente conclus par la Collectivité ;
4. La réalisation d'éléments de sécurité sur chaque candélabre contre le vandalisme.

Le montant de ces travaux en plus value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme de 17 749,50 euros H.T ce qui porte le montant du marché à la somme de 362 228,50 euros H.T, soit une augmentation de 5,15 %.

• **Convention pour le rétablissement des réseaux BRL intersectés par les travaux d'aménagement d'un lot**

BRL, concessionnaire de la Région Languedoc Roussillon, est chargé de l'exécution des travaux d'aménagement hydraulique en vue de l'irrigation, de la mise en valeur et de la reconversion de ladite Région, ainsi que l'exploitation des ouvrages qui auront été réalisés à cet effet.

Par ailleurs la Communauté de Communes du Clermontais est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement d'un lot situé au Nord de la ZAC La Salamane (modification de l'implantation d'un bassin pluvial), qui impose la modification du réseau d'eau brute géré par BRL.

En conséquence, le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer une convention avec BRL, ayant pour objet de régler les contraintes et coûts divers engendrés par la modification du réseau d'eau brute intersecté par lesdits travaux d'aménagement ainsi que les modalités d'indemnisation de BRL.

Le montant prévisionnel de l'indemnité due par la Communauté de Communes s'élève au montant arrondi de 94 205 €. A ce montant sera déduite la facture de 3 060 € établie pour les études d'avant projet et de projet, soit un montant prévisionnel restant à facturer de 91 145 €.

environnement

agenda 21

■ Adoption du Plan d'actions de l'Agenda 21 et appel à reconnaissance

En septembre 2008, la Communauté de Communes du Clermontais a souhaité élargir son engagement en faveur du développement durable en lançant une démarche Agenda 21. L'objectif était à la fois d'agir en interne afin de viser l'exemplarité, mais aussi sur le territoire pour permettre un développement plus harmonieux, par une démarche participative, concertée et prospective.

Une première phase a été consacrée au lancement de la démarche, à la mobilisation interne et à la communication. De 2009 à 2010, un diagnostic de la collectivité et du territoire ont été menés, suivis en 2011 d'un temps fort de concertation citoyenne pour partager cet état des lieux et faire émerger des propositions d'actions. Sur cette base, les enjeux du territoire ont été identifiés et le cadre stratégique de l'Agenda 21 a été adopté en septembre 2012.

La dernière étape de la démarche a consisté à élaborer, à partir de l'ensemble des propositions, un plan d'actions avec des fiches actions en fonction des enjeux définis dans le cadre stratégique et de leur faisabilité technique ou financière

Le plan d'actions, validé par le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 et la commission environnement Agenda 21 élargie aux Maires le 19 juin 2013, est établi pour la période 2012 – 2020. Il comprend 37 actions, organisées selon quatre axes stratégiques - gouvernance et exemplarité, un aménagement cohérent, une création d'emploi et de richesse, une qualité de vie et une cohésion sociale - avec pour chacune d'elle un niveau de priorité.

En parallèle, le service Agenda 21 réalise un dossier pour faire un appel à reconnaissance de l'Agenda 21 auprès du Ministère en charge du développement durable et obtenir ainsi le label Agenda 21 local France.

Le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** le plan d'action et a autorisé le Président à présenter le dossier d'appel à reconnaissance.



jeunesse

■ Mise en place d'un PASS'SPORT

Mené par le Réseau Jeunes de la Communauté de Communes du Clermontais, le projet PASS'SPORT fait suite au Diagnostic Territorial Approfondi réalisé dernièrement dans le domaine des activités physiques et sportives.

Son objectif est de favoriser l'accès au sport des 12-25 ans, de stimuler le secteur associatif et sportif local en participant au financement de la licence fédérale d'un nouveau licencié dans un club sportif. La Communauté de Communes co-financera la licence à hauteur de 50 %, avec un plafond de 50 € par licence annuelle.

Le PASS'SPORT se présentera sous la forme d'un chéquier avec un coupon de réduction pour toute nouvelle adhésion dans un Club sportif affilié à une fédération. Il sera disponible dans les 21 mairies du Clermontais et valable à compter de la prise des inscriptions pour la saison sportive 2013/2014 et jusqu'au 31 décembre 2013.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette opération, le Conseil Communautaire a autorisé à **l'unanimité** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec les structures associatives volontaires pour participer à cette opération.

Disponible dans les mairies du Clermontais

Programme de réduction valable sur des dizaines de clubs du territoire

Valable du 1^{er} août au 31 décembre 2013, pour la saison sportive 2013 / 2014

RJ
RÉSEAU JEUNES
DU CLERMONTAIS

**PASS
SPORT**
CLERMONTAIS

du Clermontais

Pour les 12-25 ans

divers

■ Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **Décisions pour les marchés publics 2013**

- Construction d'une crèche intercommunale sur la commune de Canet – Lot 3, MIE, Montpellier, 53 841,69 €, Travaux
- Prestations d'impression - Lot 1 : Conception du magazine d'information, Electrons libres, Gignac, Min : 4 500 € / Max : 6 000 €, Fournitures courantes et services
- Prestations d'impression - Lot 2 : Impression du magazine d'information, Pure Impression, Mauguio, Min : 8 000 € / Max : 12 000 €, Fournitures courantes et services
- Prestations d'impression - Lot 3 : Impressions diverses, JF Impression, Montpellier, Min : 18 000 € / 32 000 €, Fournitures courantes
- Prestations d'impression - Lot 4 : Enveloppes et documents à en-tête, BONG, Leers, Min : 1 500 € / Max : 3 500 €, Fournitures courantes
- Contrat de location de véhicule, Kangoo Zen, DIAC LOCATION, Clermont l'Hérault, 5 691,60 € (loyer mensuel 237,15 € pour une durée de 24 mois), Services
- Contrat de location de véhicule, Kangoo Zen, DIAC LOCATION, Clermont l'Hérault, 5 691,60 € (loyer mensuel 237,15 € pour une durée de 24 mois), Services
- Contrat de location de véhicule – Modus gamme 2012, DIAC LOCATION, Clermont l'Hérault, 5 943,60 € (loyer mensuel 247,65 € pour une durée de 24 mois), Services
- Contrat de location de véhicule – Modus gamme 2012, DIAC LOCATION, Clermont l'Hérault, 5 943,60 € (loyer mensuel 247,65 € pour une durée de 24 mois), Services

- Assistance à l'élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire pour la cuisine centrale de la crèche de Canet, JMM Conseil, Prades le Lez, 5 985 €, Services
- Contrôle technique des installations d'assainissement non collectif - Avenant n°1 : prorogation du contrat jusqu'au 31 août 2013, SAUR, Saint Gély du Fesc, les prix unitaires sont inchangés à l'exception du « contrôle diagnostic et missions complémentaires » dont le nouveau prix unitaire est de 68 € H.T., Services

• **Autres décisions 2013**

- Souscription d'un emprunt de 800 000 € pour le financement de la construction d'une crèche intercommunale sur la commune de Canet
- Office de Tourisme du Clermontais – Création d'une régie de recettes - Avenant n°5 à l'acte de création
- Tenue des registres communautaires – Délégation de signature

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr
Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais
Rédaction : Service Communication